



LE CONSEIL SYNDICAL DU SEPAL

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le SCOT. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

DES STATUTS MODIFIÉS EN 2012

Le Conseil syndical du Sepal, en séance du 17 décembre 2012, a approuvé la modification des statuts du syndicat au regard de la recomposition intercommunale: Toussieu et Saint-Pierre-de-Chandieu adhérant désormais à la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL), Chaponnay et Marennes à la Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO).

Ces nouveaux statuts ont pris effet au 1^{er} janvier 2013. La modification porte essentiellement sur la distribution des postes de Conseillers syndicaux pour les 3 intercommunalités membres du Sepal.



REPÈRES 2012

Bilan budgétaire: 1268383 € (soit une baisse des dépenses de 2.1 % par rapport à l'année 2011), répartis de la manière suivante :

- 1181411 € en section de fonctionnement (- 5.2 % par rapport à 2011),
- 86972 € en section d'investissement (+ 73 % par rapport à 2011).

L'implication des élus et de l'équipe technique du Sepal s'est traduite par l'organisation de :

- 7 bureaux avec une présence active d'élus
- 3 Conseils Syndicaux

L'effectif du Sepal est demeuré stable à savoir quatre agents (un directeur, deux chargés de missions et une assistante). Le recrutement d'un cinquième agent (nouveau chargé de mission) a été organisé lors du second semestre 2012 avec prise de poste effective au 1^{er} janvier 2013. Laurine COLIN, ancienne chef de projet du Scot Val de Saône Dombes, a été recrutée.

Le Sepal a passé deux marchés pour des prestations intellectuelles

- Un premier visant à recruter un bureau d'études spécialisé pour accompagner le Sepal, dans l'élaboration du « Livre Blanc du Commerce de l'Agglomération Lyonnaise ». Le bureau d'études AID Observatoire a été retenu.
- Un second visant à recruter un bureau d'études pour mettre à jour un indicateur de suivi du SCOT, portant sur « les linéaires de promenades et de découvertes ». Le bureau d'études TIKOPIA a été recruté pour effectuer cette mise à jour.



2012 : LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT S'ACCÉLÈRE

Si l'année 2011 a constitué pour le Sepal une période transitoire pour lancer les chantiers de la mise en œuvre, 2012 a permis de rentrer de plain-pied dans ce cadre, organisé autour de quatre axes désormais connus, et constituant la feuille de route du Syndicat pour les années à venir :

- **Évaluer pour mieux agir**
- **Partager et relayer le projet**
- **Investir les territoires à forts enjeux**
- **Renforcer la coopération métropolitaine**

Pour chacun de ces axes, cette année a été riche d'actions : finalisation des indicateurs de suivi du SCOT, association du Sepal à la révision des PLU de nombreuses communes, travail approfondi sur certains secteurs à enjeux (porte Sud-Ouest, Vallée de la Chimie, espace autour de l'Aéroport de Saint-Exupéry), avènement du Pôle métropolitain et installation d'un dialogue entre le Sepal et ce nouvel acteur de l'aménagement...

Autant de chantiers sur lesquels ce rapport apporte des précisions. Autant d'actions portées par le Sepal, qui concrétisent les orientations inscrites dans le SCOT, au service d'un développement durable et cohérent de l'agglomération lyonnaise.

Bonne lecture.

Monsieur Jean-Pierre Flacconnèche

Premier vice-président du Sepal



ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

Des indicateurs de suivi... à la « grenellisation » du SCOT

Affiner les outils pour évaluer la mise en œuvre du SCOT et expertiser la « marche à franchir » pour rendre le document conforme au Grenelle de l'Environnement : tel a été le grand écart effectué en 2012 par le Sepal.

Cette année a en effet permis de compléter la batterie d'indicateurs nécessaires au suivi des orientations du SCOT, mais aussi d'apprécier le chemin restant à parcourir (études complémentaires, modification de l'écriture d'une partie du document,...) pour intégrer la loi Engagement National pour l'Environnement avant la fin de l'année 2015.



GRENELLE ET SCOT : QUELS CHANGEMENTS ?

La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 vise à apporter des modifications dans le contenu et les orientations des Scot, notamment sur :

- L'amélioration des performances énergétiques,
- Les communications électroniques,
- La réduction des gaz à effet de serre,
- La production énergétique à partir de sources renouvelables,
- La préservation de la biodiversité,
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- Un approfondissement du volet « Urbanisme Commercial » à travers l'élaboration d'un document d'aménagement commercial intégré au document SCOT.

Les Scot ont jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour répondre aux nouvelles exigences fixées par cette loi.

L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE SUIVI EN ORDRE DE MARCHÉ

Parmi les 51 indicateurs de suivi et d'évaluation du SCOT définis en 2011, une dizaine d'entre eux n'était pas assortie d'un « état zéro » à la date d'approbation du document. Pour renseigner cet « état zéro », il a fallu développer des bases de données spécifiques avec nos partenaires de l'Agence d'urbanisme et du Grand Lyon. Des investigations précises et innovantes ont été menées pour mieux suivre certaines orientations telles que la localisation et l'intensité du développement résidentiel, l'importance des populations exposées au bruit ou encore le taux d'emprise végétale dans le territoire urbain. Ces indicateurs et leur « état zéro » seront publiés au début de l'année 2013.

UNE EXPERTISE JURIDIQUE POUR MIEUX ABORDER LA « GRENELLISATION » DU SCOT

Le Sepal a décidé d'anticiper la « grenellisation » du SCOT de l'Agglomération Lyonnaise (cf. encart ci-contre) en demandant à son conseil juridique, Maître SOLER-COUTEAUX, une expertise du document actuel, permettant de préciser le chemin restant à parcourir pour se mettre en conformité avec ce nouveau cadre juridique. Les conclusions indiquent qu'une procédure de « modification du SCOT », complétant certaines orientations, pourrait s'avérer suffisante pour acquérir le label de « SCOT Grenelle » à horizon 2016, sans remise en cause de l'économie générale du projet.

L'ÉLABORATION D'UN « LIVRE BLANC DU COMMERCE » EN AMONT DU FUTUR DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Dans le cadre de la grenellisation du SCOT, le Sepal doit élaborer avant janvier 2016 un Document d'aménagement commercial (DAC), précisant les orientations actuelles du SCOT en matière d'urbanisme commercial. Préalablement à la rédaction de ce DAC (à l'horizon 2014-2015), une première étape de diagnostic s'imposait pour mieux connaître l'appareil commercial de l'agglomération ainsi que le fonctionnement actuel des pratiques d'achat des ménages de l'agglomération. Cet état des lieux, qui prendra la forme d'un « Livre blanc du commerce », sera livré aux élus du Sepal fin 2013. Il s'appuiera notamment sur les récents résultats de la 9^e enquête de comportements d'achats des ménages pilotée par la CCI de Lyon. Le cabinet AID Observatoire et l'Agence d'urbanisme de Lyon accompagnent le Sepal dans cette étude.



LE MONTAGE D'UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE DU SEPAL

Aux côtés du Grand Lyon qui en est l'animateur principal, et en partenariat étroit avec les Services de l'État, le Sepal s'est associé dès 2011 à l'ambition de créer un lieu d'animation - fonctionnant par le biais d'ateliers et de publications -, et un outil rassemblant toutes les bases de données sur l'habitat dans son territoire. Il s'agit d'un très lourd travail dont l'Agence d'urbanisme est la cheville ouvrière essentielle. Un premier CD-Rom rassemblant un grand nombre de données démographiques, sociales, économiques et de marché du logement a été diffusé en juillet 2012 aux 73 maires du Sepal. Il préfigure le futur outil informatique à l'étude.



2013 Perspectives

Pour l'année 2013, le Sepal s'est engagé sur :

- l'édition de l'« état zéro » des indicateurs de suivi et d'évaluation manquants,
- la poursuite du travail technique de « grenellisation » du SCOT, à travers la mise en place d'un groupe de travail Sepal/Agence d'urbanisme pour préciser les évolutions nécessaires,
- la publication d'un « Livre Blanc du commerce » à destination des élus du Sepal.

PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Une année résolument tournée vers les documents d'urbanisme locaux

Parmi les « repreneurs » du SCOT, les collectivités en charge d'élaborer les documents d'urbanisme (PLU) ont grandement rempli ce rôle puisque l'année 2012 a été marquée par de nombreuses mises en révision, en tout premier celle du PLU communautaire du Grand Lyon, qui touche 58 des 73 communes du Sepal.

De son côté, le Sepal a anticipé ce mouvement en livrant un mode d'emploi SCOT pour les PLU à l'attention des collectivités compétentes et des professionnels de l'urbanisme.

Par ailleurs, le travail de portage du projet auprès de l'ensemble des acteurs de l'agglomération s'est également poursuivi.



2 NOUVEAUX DOCUMENTS POUR PROMOUVOIR LES ORIENTATIONS DU SCOT!

Pour diffuser largement les orientations du SCOT ainsi que les travaux menés par le Sepal dans le cadre de la mise en œuvre, une nouvelle plaquette de présentation du Syndicat a été élaborée en 2012. En réponse à un besoin de communication vers l'étranger, le document de synthèse du SCOT a également été traduit en langue anglaise. Il pourra ainsi être distribué aux délégations étrangères accueillies à Lyon par nos partenaires (adhérents du Sepal, Agence d'urbanisme,...) ou lors de voyages d'études à l'étranger.

LES ORIENTATIONS DU SCOT PARTAGÉES AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

En lien notamment avec la mise en révision du PLU du Grand Lyon, les demandes de présentation des orientations du SCOT ont été nombreuses depuis le second trimestre 2012. La société civile, via les Conseils de quartier, les comités d'intérêt locaux ou les associations, a fait appel au syndicat pour mieux comprendre les enjeux de développement de l'agglomération à horizon 2030. Le Sepal s'est également rendu disponible auprès des acteurs de l'immobilier et du milieu universitaire.

UN MODE D'EMPLOI SCOT POUR LES PLU

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT et de sa déclinaison sur les 73 communes de l'agglomération, le Sepal a publié un document précisant ses attentes en matière d'orientations et de règlements contenus dans les prochains PLU. Ce « mode d'emploi » a été mis à la disposition des communes qui révisent leur document d'urbanisme et des bureaux d'études qui travaillent pour elles. Publié sous forme d'un classeur, il se veut évolutif : le Sepal proposera des mises à jour au gré de jurisprudences ou des retours d'expériences intéressants touchant à l'écriture des PLU.



LE SEPAL, ASSOCIÉ DE PRÈS AUX RÉVISIONS DES PLU

Que ce soit pour la révision générale du PLU du Grand Lyon ou celles des communes de la CCEL et de la CCPO, le Sepal a été étroitement associé aux différents moments de concertation. Trois avis ont d'ailleurs été produits par le Syndicat sur des PLU récemment arrêtés (Saint-Symphorien d'Ozon, Ternay, Sérézin-du-Rhône).

Côté Grand Lyon, au-delà des ateliers techniques, le Sepal est intervenu dans les 9 conférences des Maires pour exprimer les grandes lignes du projet et rappeler la nécessité d'inscrire chaque PLU dans les grands éléments de fonctionnement et dans les objectifs de développement du bassin de vie auquel il appartient.

DES PARTENARIATS EN COURS SUR DE MULTIPLES CHANTIERS

Le Sepal continue à être associé à l'élaboration de documents, démarches et études portées par ses partenaires :

- avec le Grand Lyon : élaboration d'un référentiel pour une qualité environnementale des sites et bâtiments d'activités ;
- avec la Région Rhône-Alpes et la DREAL : élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique ;
- avec le Conseil général : finalisation des PENAP, avant les enquêtes publiques ;
- avec le SAGE Est Lyonnais : écriture d'un guide « SAGE/PLU » et participation du Sepal aux différentes Commissions Locales de l'Eau (CLE) ;
- avec les services de l'État : signature d'une charte « Agriculture, Urbanisme et Territoires » et mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur le site du Biézin. Participation, en continu, aux travaux de la CDCEA ;
- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon : suivi et livraison de la 9^e enquête de comportement d'achats des ménages ;
- avec VNF : étude pour un Schéma portuaire métropolitain ;
- avec le Pôle métropolitain (cf. pages 10-11).

2013 Perspectives

Le Sepal poursuivra sa contribution à l'élaboration des documents d'urbanisme, qui, pour certains, seront approuvés en 2013 avant les échéances électorales.

Il mettra à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études, plusieurs documents supports. Il est prévu en 2013 la parution :

- du référentiel Sepal/Grand Lyon pour la qualité environnementale des sites et bâtiments d'activités,
- d'un document présentant les dynamiques à l'œuvre dans chacune des 21 polarités urbaines identifiées dans le Scot, élaboré avec l'appui de l'Agence d'urbanisme.

Enfin, l'année 2013 devrait voir se concrétiser la démarche PENAP, avec l'approbation des périmètres définis par le Conseil général. La Région approuvera en fin d'année son Schéma Régional de Cohérence Écologique. Le Sepal émettra un avis sur ces deux démarches.

INVESTIR LES TERRITOIRES À ENJEUX

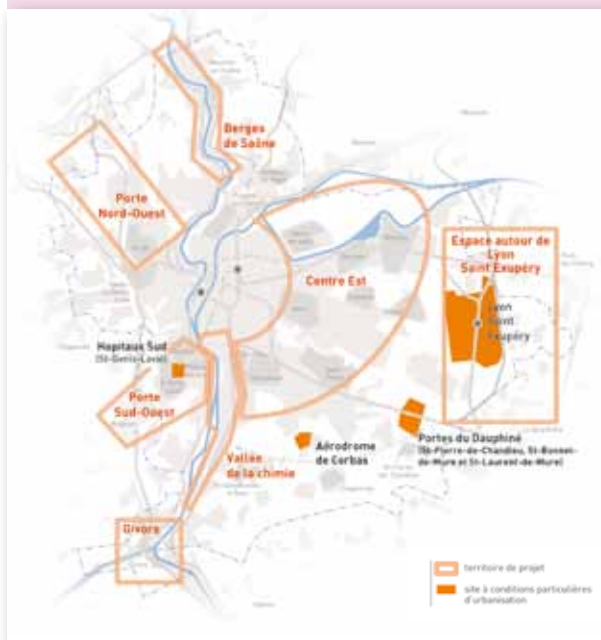
Des démarches engagées sur la plupart des territoires à enjeux

Sur les sept territoires de projet identifiés par le SCOT, six d'entre eux ont fait l'objet d'expertises approfondies (études, forums,...) au cours des deux dernières années.

En 2012, les projecteurs se sont portés sur la porte Sud Ouest de l'agglomération, avec l'organisation d'un forum territorial, et sur les territoires autour de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry avec le lancement d'une démarche d'envergure.



LES TERRITOIRES ET LES SITES À ENJEUX DU SCOT



UNE VISION POUR LE SUD OUEST DE L'AGGLOMÉRATION

Le Président du Sepal et du Grand Lyon a animé le 15 mars 2012 un forum portant sur les enjeux de développement du Sud Ouest de l'agglomération. Cette manifestation fait suite à un premier forum qui s'était tenu en 2011 sur le Centre Est, autre territoire de projet du SCOT.

À cette occasion, l'Amphithéâtre Boiron de la Faculté de Médecine, situé sur le site des hôpitaux Sud, affichait complet. Pendant près de 3 heures, les élus du Grand Lyon et du Sepal ont livré leur regard sur le devenir de cet espace qui réunit 3 territoires de projet définis dans le SCOT: la Porte Sud Ouest, la Vallée de la Chimie et Givors.



Forum Sud Ouest - 15 mars 2012 - Amphithéâtre Boiron, Pierre-Bénite

UNE GRANDE RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE AUTOUR DE LYON SAINT-EXUPÉRY

Pilotée par les services de l'État (DDT du Rhône), cette démarche associe un grand nombre de partenaires, collectivités, aéroport, chambres consulaires. Elle s'appuie sur les conclusions, livrées fin 2012, d'un groupement de bureaux d'études piloté par l'Agence d'Architecture « Güller Güller ». Associé par l'État ainsi que trois autres Scot concernés par le périmètre d'étude, le Sepal s'est beaucoup investi dans cette réflexion qui vise à produire une « stratégie guide » pour ces territoires. L'ensemble des acteurs rhodaniens et Nord-Isérois se sont accordés sur une série d'enjeux et d'orientations qui supposent un toilettage de la Directive territoriale d'Aménagement approuvée en 2007. Des consultations sont aujourd'hui lancées par l'État en ce sens tout en réaffirmant l'objectif d'élaborer un Schéma de référence en 2013.



Site de l'aéroport de Saint-Exupéry

DES EXPERTISES EN COURS SUR D'AUTRES TERRITOIRES À ENJEUX

Lancées fin 2011 par le Grand Lyon, les études portant sur d'autres territoires à enjeux du SCOT se poursuivent :

- sur **la Vallée de la Chimie**, avec l'élaboration d'un Plan Directeur;
- sur **le site des Hôpitaux Sud**, qui a vocation à devenir un quartier métropolitain. Le cabinet d'architecture-urbanisme INTERLAND est le maître d'œuvre de ces deux études.
- sur **le secteur de Givors-Grigny**, l'Agence d'urbanisme mène actuellement une étude de cadrage urbain. Ce secteur devrait faire l'objet début 2013 d'une expertise menée par l'INTA (International Urban Development Association).

Le Sepal est associé à l'ensemble de ces travaux.



Site des Hôpitaux Sud

2013 Perspectives

- Pour faire suite aux Forums Centre Est et Sud Ouest, il est envisagé d'organiser en 2013 un forum portant sur le secteur Nord de l'agglomération et englobant les Rives de Saône, inscrites au SCOT comme territoire de projet.
- En raison du principe de compatibilité entre le SCOT et la DTA, le Sepal suivra avec une attention particulière la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement mise à l'étude par les services de l'État sur le secteur de l'aéroport de Saint-Exupéry.



RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Des collaborations avec le Pôle métropolitain, nouvel acteur de la scène métropolitaine

La création du Pôle métropolitain, devenu réalité en avril 2012 et concrètement installé aujourd'hui à Givors, ouvre de nouveaux chantiers collaboratifs entre les quatre agglomérations dans le domaine des transports, de l'économie, de l'enseignement supérieur, de la culture. Les Scot concernés sont inévitablement interpellés par ce nouvel acteur qui a inscrit l'aménagement du territoire et la planification au rang des coopérations à développer.

Par ailleurs, l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise poursuit les actions engagées, notamment dans le domaine de l'urbanisme commercial - avec la signature d'une Charte - et se fixe un ambitieux programme de travail pour les deux années à venir. Y figurent notamment la nécessaire collaboration avec le Pôle métropolitain et la recherche de convergence en ce qui concerne les démarches de « grenellisation » des Scot de l'aire métropolitaine.



LA FAMILLE DES SCOT «APPROUVÉS» DE L'INTER-SCOT S'AGRANDIT

Trois des treize Scot membres de la démarche Inter-Scot ont franchi une étape décisive cette année avec l'approbation de leur document :

- le Scot des Rives du Rhône, approuvé en mars,
- le Scot du Roannais, approuvé en avril,
- et enfin, le Scot Nord Isère, approuvé en décembre.

Au sein de l'inter-Scot, seuls les Scot des Monts du Lyonnais et de Loire Centre, commencés plus tardivement et derniers entrés dans la démarche, restent encore à approuver.

LES AVANCÉES DE L'INTER-SCOT

Signature d'une charte pour «un aménagement commercial durable et de qualité»

Les Présidents des Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise ont signé, le 20 décembre, une charte qui constitue une plate-forme commune en matière d'amélioration de l'insertion des bâtiments commerciaux. Les éléments de cette charte, qui ont été discutés avec les acteurs commerciaux en 2011 et 2012, ont déjà été repris par plusieurs Scot au sein de leurs Documents d'aménagement commercial (DAC). L'inter-Scot a par ailleurs ouvert un chantier d'observation des dynamiques commerciales à l'échelle métropolitaine en lien avec la CCI de région Rhône Alpes.



Des démarches engagées pour la gestion des matériaux de construction et le développement fluvial

L'inter-Scot a demandé au préfet de région d'être associé à la démarche de cadrage régional « matériaux et carrières » pilotée par la DREAL.

Même demande pour l'élaboration d'un Schéma portuaire métropolitain sur lequel travaille VNF. Le Sepal, mais aussi les Scot du Beaujolais, des Rives du Rhône, du Val de Saône-Dombes ont participé à un premier comité de pilotage en septembre 2012. Ils seront associés en 2013 aux études lancées par VNF qu'ils contribueront à financer.

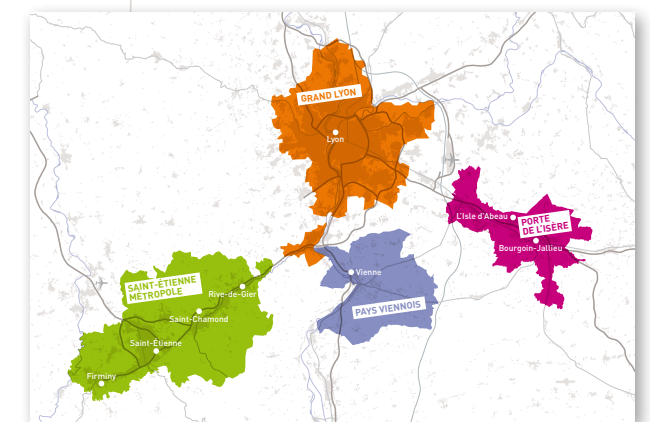
Plusieurs Scot concernés par la mise en révision du Schéma logistique de la RUL

Dans un contexte d'augmentation des demandes d'implantations d'activités logistiques et de raréfaction de l'offre foncière, la RUL entame la révision de son Schéma logistique de 2005. L'année 2012 a été marquée par plusieurs réunions de lancement dont l'une a été organisée à Saint Priest en collaboration avec le Sepal. Une centaine de personnes y ont participé.

DES ÉCHANGES PRODUCTIFS AVEC LE TOUT NOUVEAU PÔLE MÉTROPOLITAINE

Le Pôle métropolitain a affiché l'objectif d'une mise en œuvre exemplaire des Scot sur son territoire et d'un rapprochement progressif des démarches de planification. L'occasion pour le Sepal, en lien avec les trois autres Scot (Sud Loire, Nord Isère et Rives du Rhône), de nouer des relations de travail avec cet acteur et d'identifier les coopérations à construire pour les années à venir. Dans cette perspective, l'idée de « recoller les Scot » à l'échelle du Pôle métropolitain puis de l'inter-Scot, fait son chemin.

Concrètement, les présidents des 13 Scot composant l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise ont rencontré les élus du Pôle métropolitain le 20 décembre 2012 à Givors. À cette occasion, Gérard Collomb, président du Pôle métropolitain et du Sepal, a rappelé que « la métropole lyonnaise a besoin des deux démarches, Inter-Scot et pôle métropolitain, pour avancer dans la bonne direction ». Les élus ont abordé les enjeux de la métropolisation du territoire et ont décidé de poursuivre les échanges au niveau technique et politique. Une prochaine rencontre est prévue en juin 2013.



Les 4 intercommunalités du Pôle métropolitain

2013 Perspectives

Le Sepal s'investira en 2013 à l'échelle métropolitaine :

- dans la poursuite des échanges avec le Pôle métropolitain, notamment les travaux de « recollement » des 4 Scot du périmètre : Agglomération lyonnaise, Sud Loire, Rives du Rhône et Nord Isère ;
- dans la conduite partenariale de l'étude VNF sur l'élaboration d'un « schéma portuaire métropolitain » ;
- Dans les travaux conduits par la RUL sur l'élaboration participative du schéma logistique de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- en jouant un rôle actif dans les nouveaux chantiers portés par la démarche Inter-Scot : l'actualisation du socle d'orientations partagées (appelé « Chapitre commun métropolitain ») sur lequel s'est créé l'inter-Scot ; le partage d'expériences sur les démarches de grenellisation des Scot ; une convergence, autant que possible des orientations des DAC des différents Scot.



sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07
www.scot-agglolyon.fr